

CONDITIONS GENERALES DE VENTES POUR LES GROUPES

ARTICLE 1 – PREAMBULE

Champ d'application Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve à tout achat des services de réservation de chambres d'hôtel et de prestations annexes ('les Services') proposés par l'Hôtel ('le Prestataire' ou l'Hôtel) aux consommateurs et clients non professionnels ('Les Clients ou le Client') sur le site Internet de l'Hôtel. Les caractéristiques principales des Services, sont présentées sur le site internet de l'Hôtel. Le Client est tenu d'en prendre connaissance avant toute réservation. Le choix et l'achat d'un Service est de la seule responsabilité du Client.

Le Client déclare :

- Avoir la pleine capacité juridique de s'engager au titre des présentes Conditions Générales de Ventes.
- Effectuer la réservation de chambres d'hôtel et de prestations annexes pour ses besoins personnels.
- Etre en mesure de sauvegarder et imprimer les présentes Conditions Générales de ventes.

Article 2 - DEVIS

Arrhes 50 % à la réservation.

Le devis reste sous réserve de disponibilité. Sans versement d'arrhes, aucune option ne peut être considérée.

L'acceptation de nos prestations implique également l'acceptation de nos conditions générales de ventes.

Un exemplaire du devis est à nous retourner signé pour la confirmation de votre réservation.

Aucune réservation ne sera prise en compte sans un retour du devis dûment complété.

La confirmation de réservation implique l'adhésion sans réserve du client aux présentes conditions générales.

Article 3 – RESERVATION

Heure de service des repas 12h15-13h30 et 19h15-20h45, passé cette heure un supplément horaire sera appliqué, nous vous sommes reconnaissant de bien vouloir respecter les horaires,

A partir de 1h00, des frais de personnel seront facturés en sus, sur la base des tarifs en vigueur (45 euros/heure/personnel de service).

Conditions de réservation :

Des arrhes de 50% du montant TTC du Devis vous sera demandé à la signature afin de garantir votre réservation. Sans versement d'arrhes, aucune option et aucune confirmation ne peut être considérée.

Les nouveaux textes communautaires régissant notre profession sous le contrôle de la DG SU (service vétérinaire), et la DG CCRF (service de la répression des fraudes), nous obligent à détruire et à jeter à l'issue de la réception tous produits présentés aux consommateurs ou réchauffés.

En conséquence, les responsables étant tenus de respecter impérativement ces instructions, les établissements Georges Blanc dégage totalement sa responsabilité sur les risques encourus dans le cas où nos clients insisteraient pour conserver les produits restants. Depuis le 1er Juillet 2021, nous vous proposons des doggy bag. (Facturation du contenant 1euro par boîte).

Il est précisé que dans le cadre d'un forfait, la restauration, les pauses gourmandes ainsi que les boissons non consommées, ne pourront donner lieu à une minoration de prix et n'engage pas le restaurateur à restituer les bouteilles ou produits périssables non consommés.

Il appartient au client du restaurant d'apprécier avant la réservation, si le prix lui convient (affichage à la réception, site internet, demande par téléphone, ou mail). Aucune contestation concernant le prix de la prestation, ne pourra être prise en considération ultérieurement.

Le client organisateur s'oblige à n'inviter que des personnes dont le comportement ne soit susceptible en aucune manière de porter préjudice à l'hôtel qui se réserve le droit d'intervenir si nécessaire.

En outre, les établissements Georges Blanc se réservent la faculté d'expulser le client organisateur si l'objet de la manifestation ne correspond pas à celui annoncé lors de la conclusion du contrat. Le client organisateur ne pourra apporter de l'extérieur ni boisson, ni aucune denrée alimentaire autre que ce qui aura été contracté.

Les prix de nos devis sont maintenus à terme, sauf incidence de modifications de nos barèmes de main-d'œuvre ou de fournitures et de taxes fiscales en vigueur. Ces modifications doivent être notifiées et approuvées 14 jours au moins avant la date de la réception. Nos prix sont garantis sous réserve de changement de TVA.

Droits d'Auteurs : Pour toute manifestation avec orchestre, ou spectacle, une déclaration doit être faite par les soins du client à la SACEM. L'entreprise Georges Blanc ne prendra pas en charge cette taxe. Cette formalité est à la charge du client organisateur.

Sacem : 14 rue Georges Pompidou - 69003 LYON.

Notre société ne répond pas des matériels, objets ou produits oubliés dans ses locaux. Il incombe à chaque client de prendre toutes les précautions nécessaires en matière d'assurances, notamment contre le vol, l'incendie, le dégât des eaux, etc...

Les risques de casse, de dégradation ou de disparition de notre matériel ne pouvant être couverts par des assurances, restent effectivement, à la charge de nos clients. Il en sera de même pour tous les objets laissés en dépôt ou confiés à quelque titre que ce soit au sein des établissements Georges Blanc.

Modification de la réservation

Toute modification à la baisse du nombre de participant, 96 heures avant la réservation ne sera pas prise en compte lors de la facturation.

Pour une diminution ou une augmentation du nombre de convives, la communiquer au minimum 8 jours avant la réception.

La réservation en extérieur ne donne pas obligation aux établissements Georges Blanc d'effectuer un rapatriement en intérieur en cas d'intempéries sauf contrat écrit et signé.

Article 4 - FACTURATION

L'intitulé de votre facture :

Au moment de la réservation, nous vous prions de bien vouloir nous communiquer les coordonnées exactes ainsi que le numéro de SIREN, qui seront présents sur votre facture.

Aucun changement ne sera possible après la date d'arrivée de la prestation.

Païement de votre facture :

Règlement du solde J+30 à la date de réception de la facture

Toute réclamation, qui n'est pas présentée dans les 8 jours de la prestation, ne sera prise en considération.

Nos factures sont nettes d'escompte même en cas de paiement anticipé.

Le paiement de toute facture est exigible dans sa totalité. En cas de défaut de paiement, les frais de procédure, liés au recouvrement par voie judiciaire, seront à la charge intégrale du client.

Toute somme non payée à sa date d'exigibilité produite de plein droit des intérêts de retard équivalent à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur ainsi que le paiement de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'une somme de **40€**, prévue à l'article L.441-6 du Code de Commerce.

De convention expresse, le tribunal de commerce de BOURG EN BRESSE sera seul compétent.

Chorus :

Nous vous demanderons par conséquent de nous prévenir par courriel en nous faisant parvenir un bon de commande ordre de service disponible ci-dessous :

https://communaute.chorus-pro.gouv.fr/wp-content/uploads/2019/12/AIFE_Mod%C3%A8le_bon-de-commande_VF.xlsx

En tant que Client de l'entreprise Georges Blanc, il est obligatoire de nous communiquer le Siret code service ainsi que le numéro d'engagement

Article 5 - ANNULATION

Toute annulation d'une réservation acceptée entraîne, qu'elle qu'en soit la cause, la perte des arrhes à titre d'indemnité forfaitaire.

Annulation avant 30 jours : annulation sans frais supplémentaires des arrhes versées

Annulation de 30 jours à 20 jours : 50 % de frais du dernier devis signé

De 20 jours à 15 jours : 70 % de frais du dernier devis signé

De 15 jours au no-show : 100 % de frais du dernier devis signé

Toute annulation sera prise en compte uniquement via un écrit (courriel ou courrier)

La Direction du groupe Georges Blanc, se réserve le droit d'annuler la réservation si des événements de force majeure ou de cas fortuits l'y contraignent (grève, incendie, dégâts des eaux, pandémie, etc...).

Article 6 - INCIDENTS

L'organisateur s'engage à remettre en son état original et à ses frais les lieux qui auront été occupés, en cas de détérioration. Tout mobilier cassé est facturé. Le choix des établissements Georges Blanc, sous-entend l'acceptation de ses particularités architecturales (escaliers et marches patinées...) et les risques éventuels encourus lors de leur utilisation. La responsabilité des établissements Georges Blanc ne pouvant être engagée pour des dommages liés aux spécificités du bâtiment.

Les établissements Georges Blanc ne pourront être responsables des cas de force majeure ou d'événements exceptionnels du fait de la survenance, tenu d'une cause indépendante de sa volonté comme : catastrophe naturelle, tempête, inondation, incendie, coupures d'électricité, eau, gaz, chauffage, climatisation, grève sans préavis, réquisition des lieux, attentats, mobilisation générale, guerre, etc...

L'application du présent article implique qu'aucune indemnité ne pourra être réclamée. Le fait de réserver au sein des établissements Georges Blanc vaut connaissance et acceptation des risques COVID – 19 et autres pandémies, et acceptation des présentes CGV. Si nous prenons toutes les mesures possibles pour limiter ces risques, le risque 0 n'existe pas.

Aussi, en cas de contraction du virus, malgré l'extrême difficulté à prouver qu'il ait pu l'être durant votre séjour dans les établissements Georges Blanc – vous vous engagez, ainsi que les personnes invitées par votre intermédiaire, à ne pas entamer de poursuite à l'encontre des établissements Georges Blanc à l'issue de votre séjour

Il est rappelé au client, conformément à l'article L. 121-21-8 12° du Code de la consommation, qu'il ne dispose pas du droit de rétractation prévu à l'article L. 121-21 du Code de la consommation. Les présentes Conditions Générales de Vente précisent les modalités d'annulation et/ou de modification de réservation.

COORDONNEES LEGALES GROUPE GEORGES BLANC

RC Bourg B 324 190 040

Code NAF 5610A

TVA : FR 20 324 190 040

Siret 324 190 040 00018

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	324 190 040 R.C.S. Bourg-en-Bresse
<i>Date d'immatriculation</i>	07/04/1982
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	GEORGES BLANC SAS
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée
<i>Capital social</i>	2 000 000,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	01540 Vonnas
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 06/04/2080
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 mars